

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1796

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSOUDUN,
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2025 À 19H30

Sont présents(es) : Madame Marie-Noëlle Bélanger Monsieur Steven Laroche
Monsieur Sébastien Bilodeau Madame Nathalie Vallée
Monsieur Martin Dubois

Sont absents(es) : Monsieur René Bergeron

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, Madame Mélanie Boilard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité.

Sept (7) personnes sont présentes dans la salle lors du début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes à payer

Affaires courantes

6. Nomination / Comité consultatif d'urbanisme
7. Octroi de contrat / Conseil sans papier / Weblex
8. Signataires autorisés - Vérification d'antécédents judiciaires

Affaires financières

9. Autorisation de paiement / PG Solutions
10. Autorisation / Renouvellement des assurances dommages - REPORTÉ
11. Appropriation de surplus / Année financière 2025

Urbanisme

12. Demande de permis / 13 rue Brousseau
13. Schéma d'aménagement / Demande de modification / Développement phase #3 rue Brousseau

Règlements

14. Adoption du règlement 2025-07 / Règlement modifiant le paiement des droits de mutations par versements
15. Adoption du règlement 2025-08 / Modifiant le chapitre VIII sur les dispositions relatives aux tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats du règlement 2007-06

Travaux publics

16. Octroi de contrat / FQM / PGA-Eau
17. Réception définitive / Rue des Trembles

Sécurité publique

Loisirs, culture et famille

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1797

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

18. Renouvellement / Entente de collaboration entre le regroupement des jeunes de Lotbinière et la municipalité

Divers

19. Demande de partenariat / Coopérative de santé - REPORTÉ

20. Demande de soutien financier / École de la Source / Projet d'embellissement de la cour d'école - REPORTÉ

21. Demande de soutien financier / Ultimate Pamphile 2026

22. Demande de soutien financier / Nez Rouge

23. Demande de soutien / Demande de permis MTQ

Période de questions

24. Levée de l'assemblée

1. Mot de bienvenue

2025-12-218 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

2025-12-219 3. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025

Il est proposé par Martin Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.

4. Rapport des comités de travail

Comité des Loisirs: Marie-Noëlle Bélanger explique que le comité des Loisirs s'est réuni afin de planifier le brunch de Noël 2026. Elle mentionne également que les membres du comité sont en réflexion sur l'avenir de la Fête des voisins. Cet événement demande beaucoup d'implication de la part des bénévoles pour très peu de participation citoyenne.

2025-12-220 5. Présentation et adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé et présenté les comptes à payer du mois de novembre 2025 pour un total de 60 845.54 \$;

ATTENDU QUE la liste comprend toutes les factures reçues et les dépenses prévisibles en date d'aujourd'hui;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Steven Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**APPROUVER** la liste des comptes à payer présentée.

Affaires courantes

2025-12-221 6. Nomination / Comité consultatif d'urbanisme

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1798

Initiales du maire _____
Initiales du greff.-trés.

ATTENDU QU'à la suite des élections de novembre dernier, il y a lieu de revoir la composition du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE deux sièges sont désormais vacants;

ATTENDU QUE quatre personnes ont démontré de l'intérêt à faire partie du CCU;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Nathalie Vallée et résolu par les conseillers présents de faire la nomination de Mme Catherine Sylvain ainsi que de Mme Nicole Deschênes comme membres du comité consultatif d'urbanisme.

2025-12-222 7. Octroi de contrat / Conseil sans papier / Weblex

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition en 2024 d'une application afin d'informatiser la gestion des documents lors des séances du conseil;

ATTENDU QUE cette application ne répond pas entièrement aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE de faire l'acquisition d'une nouvelle application engendre une économie pour la Municipalité en plus de maximiser la performance de la gestion documentaire.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Martin Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**OCTROYER** un contrat à Weblex Design inc. pour la fourniture d'une plateforme de procès-verbaux informatisés au coût de 2 925,40 \$ plus taxes.

2025-12-223 8. Signataires autorisés - Vérification d'antécédents judiciaires

ATTENDU QUE la municipalité a un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec afin d'effectuer des vérifications d'antécédents judiciaires lors d'embauche de personnel;

ATTENDU QU'à la suite de mouvement dans l'équipe administrative de la municipalité, il y a lieu de modifier les personnes autorisées à faire de telles demandes;

POUR CES MOTIFS:

Il est résolu par Marie-Noëlle Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retirer le nom d'Anthony Gagné et de le remplacer par Noémie Vachon. L'autorisation pour Élisabeth Charest demeure valide.

Affaires financières

2025-12-224 9. Autorisation de paiement / PG Solutions

ATTENDU QUE la Municipalité a comme projet le changement de sa suite logicielle pour la gestion municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme PG Solutions pour l'acquisition de cette suite logicielle, tel qu'il appert à la résolution #2024-12-259;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1799

Initiales du maire _____
Initiales du greff.-trés.

ATTENDU la réception de la facture # STD63694 datée du 13 novembre 2025, d'un montant de 9 189,00 \$, pour les services rendus;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Sébastien Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** le paiement à PG Solutions pour la facture # STD63694 datée du 13 novembre 2025, d'un montant de 9 189,00 \$, pour les services rendus plus amplement détaillés à la résolution #2025-12-259, et de financer la dépense à même le budget de fonctionnement 2025.

10. Autorisation / Renouvellement des assurances dommages - REPORTÉ

2025-12-225 11. Appropriation de surplus / Année financière 2025

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'affecter une partie de ce surplus comme suit:

Pumptrack	101 572.93 \$
TECQ	4 147.00 \$
Élections	8 127.01 \$
Incendie	10 000.00 \$
Déneigement	6 889.41 \$
Eaux usées	3 215.24 \$
Parc industriel	93 808.81 \$

ATTENDU QUE cette appropriation respecte les dispositions du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité approprie la somme de 227 760,40 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2024, et que cette somme soit affectée à la pumptrack, à la TECQ, aux élections, en incendie, au déneigement, aux eaux usées et au parc industriel tel que détaillé dans le tableau ci-haut.

Urbanisme

2025-12-226 12. Demande de permis / 13 rue Brousseau

ATTENDU QUE les propriétaires du 13 rue Brousseau ont déposé une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du Règlement PIIA;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation favorable au projet;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1800

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Martin Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ACCEPTER** la construction d'une résidence unifamiliale au 13 rue Brousseau tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.

2025-12-227 13. Schéma d'aménagement / Demande de modification / Développement phase #3 rue Brousseau

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé en février 2005 et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QUE selon l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Lotbinière a le pouvoir de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé ;

ATTENDU QUE la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé permettra à la Municipalité de Notre-Dame-Du-Sacré-Coeur D'Issoudun de poursuivre son développement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-Du-Sacré-Coeur D'Issoudun a un besoin croissant de nouveaux terrains résidentiels ;

ATTENDU QUE le développement résidentiel actuel situé sur la rue Brousseau est construit à plus de 70% ;

ATTENDU QUE la phase 3 du développement de la rue Brousseau est en zone de réserve hors PU et que la réglementation municipale ne permet pas la construction de résidence ;

ATTENDU QUE la modification du schéma d'aménagement et de développement permettrait à la Municipalité de poursuivre le développement résidentiel tel qu'il a été demandé dans les années passées;

il est proposé par Marie-Noëlle Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-Du-Sacré-Coeur D'Issoudun adresse une requête à la MRC de Lotbinière pour modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé, permettant de modifier l'affectation de zone de réserve hors PU afin de permettre le développement résidentiel de la phase 3 de la rue Brousseau.

Règlements

2025-12-228 14. Adoption du règlement 2025-07 / Règlement modifiant le paiement des droits de mutations par versements

ATTENDU QUE la Municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1);

ATTENDU QUE la Municipalité s'est prévalué du pouvoir énoncé à l'article 20.1 de ladite loi pour prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas, sauf

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1801

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

exceptions, où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

ATTENDU QUE l'article 11 de ladite loi prévoit que tout droit de mutation ou droit supplétif est exigible à compter du 31^e jour suivant l'envoi d'un compte à cet effet par la municipalité et que le solde devient néanmoins exigible si l'immeuble fait l'objet d'un nouveau transfert;

ATTENDU QUE la même disposition accorde à la municipalité le pouvoir de prévoir des modalités selon lesquelles un droit de mutation peut être payé en plusieurs versements;

ATTENDU QUE l'article 17.1 de ladite loi prévoit déjà des modalités d'exigibilité et de paiement particulières concernant le droit de mutation exigible à l'égard du transfert d'un immeuble qui a fait l'objet d'une déclaration à l'effet qu'il ferait partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert d'une exploitation agricole enregistrée;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 2024-12, tel qu'amendé (Règlement autorisant le paiement des droits de mutation par versements) afin d'y modifier l'article 1 pour corriger les dates des 5 versements autorisés par la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 novembre 2025;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été présenté conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et adopté à la séance ordinaire du 11 novembre 2025;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Steven Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ADOPTER** le règlement 2025-07 lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

2025-12-229 15. Adoption du règlement 2025-08 / Modifiant le chapitre VIII sur les dispositions relatives aux tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats du règlement 2007-06

ATTENDU QUE l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité d'établir, par règlement, les tarifs pour la délivrance des permis et des certificats;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2007-06 des permis et certificats aux fins de mettre à jour les tarifs des permis et certificats;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par résolution à la séance ordinaire du 11 novembre 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2025;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Sébastien Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ADOPTER** le règlement 2025-08 lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1802

Initiales du maire _____
Initiales du greff.-trés.

Travaux publics

2025-12-230 16. Octroi de contrat / FQM / PGA-Eau

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

ATTENDU l'offre de services reçue de la FQM au montant de 6 500\$;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer l'inventaire du PGA-Eau;
- **D'ACCEPTER** l'offre de services présentée par la FQM pour l'inventaire du PGA-Eau;
- **QUE** M. Stéphane Lemay, directeur adjoint des travaux publics, soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

2025-12-231 17. Réception définitive / Rue des Trembles

ATTENDU le contrat donné à la compagnie Dilicontracto inc. d'un montant de 393 652.07 \$ pour la construction de la rue des Trembles;

ATTENDU QUE les travaux sont maintenant terminés et que l'entrepreneur souhaite avoir la confirmation que la municipalité accepte les travaux conformément aux conditions du contrat;

Il est proposé par Sébastien Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'AUTORISER** la directrice générale à signer le certificat de réception définitive pour les travaux de la rue des Trembles.

Sécurité publique

Loisirs, culture et famille

2025-12-232 18. Renouvellement / Entente de collaboration entre le regroupement des jeunes de Lotbinière et la municipalité

ATTENDU QUE les parties collaborent depuis l'ouverture de la MDJ en 1997;

ATTENDU QUE la MDJ d'Issoudun est un point de service du RJL;

ATTENDU QUE les coûts de gestion et de matériel reliés à l'exploitation du service MDJ seront déboursés par le RJL;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1803

Initiales du maire _____
Initiales du greff.-trés.

ATTENDU QUE le financement du RJL ne couvre qu'une partie des dépenses reliées aux frais d'animation;

ATTENDU QU'une MDJ est un projet éducatif et de prévention qui préconise le développement social, communautaire et collectif;

ATTENDU QUE la MDJ demande à la Municipalité une augmentation d'un (1) dollar de l'heure pour le personnel afin de suivre l'augmentation du coût de la vie et d'offrir des emplois attractifs dans le contexte économique actuel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Martin Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents d'**AUTORISER** la directrice générale, Mme Élisabeth Charest, à signer l'entente de collaboration présentée.

Divers

19. Demande de partenariat / Coopérative de santé - REPORTÉ

20. Demande de soutien financier / École de la Source / Projet d'embellissement de la cour d'école - REPORTÉ

2025-12-233 21. Demande de soutien financier / Ultimate Pamphile 2026

ATTENDU QUE le comité organisateur du parcours Tremplin de l'école secondaire Pamphile-Le May sollicite l'appui financier de la municipalité afin d'organiser l'édition 2026 de la course "Ultimate Pamphile";

ATTENDU QUE la municipalité a voté un montant pour des commandites dans son budget 2025;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Marie-Noëlle Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents de **DONNER** une commandite de 100,00 \$ pour la course "Ultimate Pamphile 2026".

2025-12-234 22. Demande de soutien financier / Nez Rouge

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier pour l'édition 2025 d'Opération Nez rouge Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité a voté un montant pour des commandites dans son budget 2025;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Sébastien Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de **DONNER** une commandite de 100,00 \$ à Opération Nez rouge Lotbinière pour sa campagne 2025.

2025-12-235 23. Demande de soutien / Demande de permis MTQ

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1804

Initiales du maire _____
Initiales du greff.-trés.

ATTENDU QUE les organisateurs des courses de bazous sollicitent l'appui de la municipalité afin d'obtenir de la part du MTQ l'autorisation de stationner des véhicules le long de la route de l'Église lors des courses qui auront lieu le 1er et 15 février 2026;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Steven Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**APPUYER** la demande du comité organisateur des courses de bazous d'Issoudun dans leur demande au MTQ afin d'obtenir l'autorisation de stationner des véhicules le long de la route de l'Église lors des courses du 1^{er} et 15 février 2026.

Période de questions

2025-12-236 24. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h15.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mélanie Boilard, directrice générale et greffière - trésorière par intérim, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Madame Mélanie Boilard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

